

COMITÉ DLAL FEAMPA

GALPA DU 19 JUIN 2026

LISTE DE PRÉSENCE

MEMBRES VOTANTS					
COLLÈGES	TITULAIRES		SUPPLÉANTS		TOTAL
ÉLUS DES COLLECTIVITÉS	Michel PARENT	Présent	Dominique RABELLE	Excusée	PUBLIC
	Marie-Hélène AUBERT	Présente	Marianne LUQUÉ	Présente	PUBLIC
	Emmanuel CRÉTIN	Présent	Yves TROCMET	Excusé	PUBLIC
	Bruno BESSAGUET	Présent	Alain BURNET	Excusé	PUBLIC
	Christophe SUEUR	Excusé	Jean PROU	Excusé	PUBLIC
PÊCHE ET AQUACULTURE	Philippe MORANDEAU	Présent	Anaïs SALZARD	Excusée	PRIVÉ
	Laurent CHAMPEAU	Présent	Romain PEYRAUD	Excusé	PRIVÉ
	Christelle WERKHOVEN	Présente	Nicolas BROSSARD	Présent	PRIVÉ
	Philippe MICHEAU	Présent	Emilie ROCHE	Excusée	PRIVÉ
	Eric BLANC	Excusé	Marie FERRIERE	Présente	PRIVÉ
PORTS ET INFRASTRUCTURES PORTUAIRES	Bruno SAMZUN	Présent	David PASSERAULT	Excusé	PUBLIC
	Nicolas DUBOIS	Excusé	Amélie PERRAUDEAU	Présente	PUBLIC
	Céline VIRON	Excusée	Myriam CONIL-COMBEAU	Excusée	PUBLIC
	Alexandra MAISONNET	Excusée	Marie BOURLEYRE	Excusée	PUBLIC
BIOTECHNOLOGIES MARINES	Pierrick BARBIER	Présent	Diane DUFFOUR	Présente	PRIVÉ
RESSOURCES BIOLOGIQUES MARINES	Audrey BRUNEAU	Excusée	Frédéric GIRARDIN	Excusé	PUBLIC
PROTECTION ET SURVEILLANCE DU LITTORAL	Julie BERTRAND	Excusée	Yohan WEILLER	Présent	PUBLIC
TOURISME	Lionel PACAUD	Excusé	Emrick HERBAUT	Excusé	PRIVÉ
INDUSTRIE NAUTIQUE ET NAVALES	Rodolphe MOUCLIER	Excusé	Cyril ROMERO	Présent	PRIVÉ
FORMATION	Simon MARQUET	Excusé	Nathalie de POIX	Présente	PUBLIC
ESS	Paul MARQUES	Excusé	Céline PAILLARD	Présente	PRIVÉ
SOCIÉTÉ CIVILE / ANIMATION / ENVIRONNEMENT	David BEAULIEU	Excusé	Nathalie DANIEL	Présente	PRIVÉ
	Pierre-André FARQUE	Excusé	Fabien MERCIER	Excusé	PRIVÉ
	Jean-Pierre BOUTFOL	Présent	Evelyne NÉRON MORGAT	Excusée	PRIVÉ
	Gérard DOIZELET	Excusé	Jean-Pierre BROCHON	Excusé	PRIVÉ
	Emilie MARIOT	Présente	Erwan LE BECHEC	Présent	PRIVÉ
CULTURE / PATRIMOINE	Emmanuel de FONTAINIEU	Excusé	Arnaud DAUTRICOURT	Excusé	PRIVÉ
MARAIS	Jean-Eude du PEUTY	Excusé	Sophie BAGAGEM	Excusée	PUBLIC

Personnes associées présentes :

- Perrine BERGOSSI, CPIE IODDE
- Zéline HUBERT, Département 17
- Guillaume METAYER, Département 17
- Sophie DECAUDIN, SIVU Bateaux-Passeurs
- Laurence BOUTET-QUET, SIVU Bateaux-Passeurs
- Christelle LAURENT, Département 17
- Dominique BERNIER, Conservatoire du Littoral
- THIBAudeau Fabrice, Chambre d'Agriculture
- Frédéric MARTIN, DDTM 17
- Marie LAHARY, ACAAPP
- Vêrane PAGANI, Projet PNR
- Laurence FRÉTARD, CCBM
- Florence BOBILLON, CCBM/CCIO
- Xavier PASTEAU, CARA
- François AMAND, CARA
- Eric WALTER, OTC CARA
- Pablo CASTILLO, CARA
- Loris DAUBANNAY, CARA
- Emilie LEROY, CARO
- Cristelle BOUCHALAIS-COUZON, CARO

QUORUM

Règle du quorum	Comité du 17 Octobre 2025	
30% de membres votants	Minimum : 9	Votants / Présents : 19
50% de membres présents sont des privés	Minimum : 10	Votants / Présents : 11

Gabrielle MOSSOT, animatrice du GALPA, rappelle aux membres votants du GALPA qu'ils doivent signer la feuille listant les conflits d'intérêts potentiels au vu des projets présentés à l'ordre du jour et aux personnes associées qu'elles doivent signer la feuille d'émargement classique.

INTRODUCTION

Voir diapositives correspondantes (diap. 2).

Les membres du GALPA Îles et Estuaires Charentais sont accueillis au sein des locaux de la salle de conférence de l'Espace France Services à Marennes-Hiers-Brouage par Michel PARENT.

Le Président du GALPA introduit la séance en précisant que c'est la dernière qu'il préside puisque le GALPA est transféré dès le 1^{er} Juillet à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA). Emmanuel CRÉTIN sera le futur Président du GALPA.

Un tour de table est proposé.

ORDRE DU JOUR

Voir diapositives correspondantes (diap. 3).

Gabrielle MOSSOT, propose de dérouler la séance sur la base de l'ordre du jour suivant :

- Modifications nominatives de la composition du GALPA
- Éléments contextuels stratégie
- État d'avancement du FEAMPA à l'échelle régionale
- Dossiers sélectionnés et consommation de la maquette financière
- Étude des projets soumis à la sélection du GALPA : 3 projets
- Contexte National et Européen du DLAL FEAMPA
- Autres informations
- Calendrier futur

MODIFICATIONS NOMINATIVES DE LA COMPOSITION DU GALPA

Voir diapositives correspondantes (diap. 4).

Suite aux élections communales et intercommunales, de nouveaux représentants du collège public ont été désignés par leur collectivité pour siéger au sein du GALPA. Huit nouveaux représentants sont accueillis au sein de l'instance de décision.

Six représentants de structures privées sont également renouvelés.

Ces modifications nominatives sont proposées pour validation aux membres votants et soumises au vote du GALPA.

Les modifications de la composition du GALPA sont approuvées à l'unanimité par les membres votants.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Voir diapositives correspondantes (diap. 5).

Il s'agit ici de valider avec les membres du GALPA une nouvelle modalité relative au déroulement des consultations écrites. En effet, les consultations écrites sont à présents soumises à la règle du double quorum. Une reformulation du paragraphe du règlement intérieur est proposée aux membres votants.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par les membres votants.

ÉLÉMENTS CONTEXTUELS STRATÉGIE

Voir diapositives correspondantes (diap. 6 à 14).

Étant donné que de nombreux membres du GALPA sont renouvelés lors de cette instance, Gabrielle MOSSOT propose de recontextualiser le GALPA, sa stratégie et les grandes règles de sélection.

L'animatrice présente l'état d'avancement des vingt dossiers sélectionnés à ce jour par le GALPA. Les derniers dossiers sélectionnés en mars ont été déposés sur la plateforme MDNA et sont en cours d'instruction. On peut espérer qu'ils soient votés à la Région lors de la commission permanente de septembre 2026. Seul le dossier Equip'Age et voiles de classe est toujours en cours de montage en vue de son instruction.

L'animatrice précise qu'il est important de déposer rapidement les dossiers en vue de leur instruction car il ne reste que deux commissions permanentes avant la fin de l'année. Elle rappelle également que la fin de programmation est proche, il ne reste que trois GALPA pour finaliser la consommation de la maquette (octobre 2026, février 2027 et juin 2027).

Le taux de consommation de la maquette s'élève à 57% soit un montant FEAMPA engagé de 574 946.30€ et la même somme de contrepartie régionale.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU FEAMPA À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Voir diapositives correspondantes (diap. 15 à 17).

- **Comparatif des consommations des GALPA à l'échelle régionale**

Gabrielle MOSSOT présente le tableau comparatif des taux de consommation des quatre GALPA régionaux. Le GALPA IEC présente 20 dossiers sélectionnés pour une consommation de la maquette financière à hauteur de 57% et un montant moyen par dossier de 28 700€. Les paiements avancent également, 81 162€ de FEAMPA ont été payés et 173 406.27€ si l'on prend en compte les acomptes effectués.

Gabrielle MOSSOT précise que l'animatrice du GALPA Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre quitte ses fonctions et qu'un recrutement est normalement prévu pour le mois de septembre.

- **Points abordés lors de la réunion technique Région / GALPA du 28 avril 2026**

- Évolution du forfait des frais généraux

Gabrielle MOSSOT explique que les frais généraux qui s'élevaient jusqu'à présent à 15% des frais de personnels dans le cadre d'une Option de Coûts Simplifiés (OCS) devront être à présent justifiés au réel sur la base des frais généraux engagés par la structure pour les personnes recrutées sur la durée du projet. Aussi le taux de 15% devient un maximum.

Yohan WEILLER, PNM EGMP, s'étonne de cette nouvelle modalité qui n'est pas appliquée sur les autres mesures FEAMPA.

Gabrielle MOSSOT précise que cette règle s'applique suite à des contrôles.

Laurent CHAMPEAU, CRC 17, ajoute que la seule mesure de simplification disparaît.

Philippe MORANDEAU, CRC 17, ironise en précisant qu'il faudrait employer une personne pour détailler tous les frais et une seconde qui les contrôle.

- Conflits d'intérêts

Chaque porteur de projets s'engage en signant une Déclaration d'Absence de Conflits d'Intérêt dans le cadre des projets, la Région souhaite que le règlement intérieur de la structure spécifie cette démarche en précisant dans le document que le porteur s'engage à signer une DACI relative au projet.

- Avenant à la convention projet

Il est nécessaire de bien anticiper les avenants à la convention encadrant les projets car la fin de programmation approche. Il faut bien veiller aux dates de fin de réalisation physique et financière des projets et demander les avenants bien en amont.

- Lien direct entre la Région et les porteurs de projets

La Région a précisé lors de cette réunion qu'elle passerait en direct avec les porteurs de projets pour certaines procédures pour ne pas allonger les délais de retours et traiter plus rapidement les dossiers. Les GALPA ont fait savoir que les animatrices devaient être en copie systématique de ces demandes et qu'elles représentaient le lien entre le porteur de projet et l'organisme intermédiaire qui est la Région. Cette prise de contact sera appliquée pour les alertes sur le dépôt du dossier de paiement, les avenants, les demandes de complément, les dépenses retirées au moment de l'instruction des dossiers de demande d'aide ou de paiement, les contrôles et audits.

- Dégagement d'office

La Commission Européenne établit chaque année des objectifs de paiement pour chaque pays. Cet objectif a été atteint en 2025 et n'a pas eu d'impact sur les maquettes financières, néanmoins l'objectif 2026 paraît difficilement atteignable au vu des dossiers de paiements prévus. Aussi, la Région demande de privilégier les dossiers courts avec des montants conséquents. Il paraît compliqué de rattraper cet objectif avec les dossiers DLAL qui sont intrinsèquement des dossiers multi filières, souvent partenariaux et pluri annuels. La maquette financière des GALPA sera peut-être impactée.

- Réunion politique régionale en septembre

Emilie DUTOYA, conseillère régionale en charge de la pisciculture et de la conchyliculture et Présidente du comité régional partenarial (COREPAR) FEAMPA de Nouvelle-Aquitaine souhaite rencontrer dans le courant du mois de septembre les nouveaux Présidents des GALPA. Une date commune reste à définir.

- Rétroplanning de la fin de programmation

Gabrielle MOSSOT rappelle les dates butoir pour cette fin de programmation.

Juin 2027 - Dernier GALPA permettant de sélectionner des projets

15/07/2027 - Dépôt des derniers dossiers complets

31/12/2027 - Date limite de signature convention

31/12/2028 - Date limite réalisation physique et financière des projets (max 30/04/2029)

30/04/2029 - Dernière réalisation financière (DL acquittement des dépenses bénéficiaire)

30/06/2029 - DL dépôts des dossiers de paiement

- **Consommation du FEAMPA à l'échelle régionale**

Gabrielle MOSSOT présente l'avancement globale des fiches OS de la Région. Au total 53,5% de la maquette FEAMPA régionale est programmée. Pour le DLAL la consommation s'élève à 35,9% programmée (dossiers conventionnés) et 53% sélectionnée (sélection locale).

ÉTUDE DES PROJETS SOUMIS À LA SÉLECTION DU GALPA : 3 PROJETS

- **Présentation des projets soumis au vote et projection de la consommation prévisionnelle de la maquette**

Voir diapositives correspondantes (diap. 18 à 23).

Gabrielle MOSSOT explique que trois projets sont aujourd'hui proposés au vote des membres du GALPA engageant un montant de 150 416,73€ de FEAMPA et la même somme en contrepartie régionale, ce qui représente 15% de la maquette. Ces dossiers ont été étudiés dans le cadre d'un comité technique qui s'est déroulé le 29 Mai 2026.

Un projet s'inscrit dans la fiche-action 1 et deux au sein de la fiche-action 2.

Si ces trois projets sont sélectionnés à l'issue de cette instance du GALPA, la consommation prévisionnelle de la maquette s'élèvera à 72,5%.

Gabrielle MOSSOT précise que de nombreux projets sont en construction et/ou en réflexion, néanmoins il faut anticiper le dépôt des dossiers car le temps de montage administratif est souvent long et complexe. De plus, les conventionnements de dossier se finalisant fin 2027, il ne reste que trois comités pour sélectionner des dossiers.

ÉTUDE DES PROJETS SOUMIS À LA SÉLECTION DU GALPA : 3 PROJETS

Les porteurs sont présents afin de présenter leur projet et de répondre aux questions des membres du GALPA.

- **Profils de vulnérabilité des zones de production conchylicole et de pêche à pied de Charente-Maritime – Secteur Seudre**

Voir diapositives correspondantes (diap. 24 à 27).

Maître d'ouvrage	Département de la Charente-Maritime		
Fiche action	N°2 « Qualité environnementale des filières pêche et aquaculture »		
Descriptif	Projet qui consiste en la réalisation de profils de vulnérabilité des zones de production conchylicole et des sites de pêche à pied, en priorité sur le secteur de la Seudre. Vient compléter un premier profil existant et finalisé sur le secteur Centre (Sud La Rochelle – Nord Fouras). Cette opération vise à analyser les pressions microbiologiques s'exerçant sur les zones conchylicoles, à identifier leurs origines et à définir des actions opérationnelles permettant d'améliorer durablement la qualité sanitaire des eaux. Différentes phases : - Analyser les transferts de pollutions microbiologiques depuis les bassins versants vers les zones littorales : état des lieux et diagnostic approfondi des réseaux via croisement études, terrain et données sanitaires existantes. - Identifier et hiérarchiser les sources et facteurs de pression : évaluation et hiérarchisation des sources de pollution et des bassins versants contributeurs. - Élaborer des programmes d'actions opérationnels et ciblés visant à réduire les flux de pollution à l'amont : actions curatives, correctives et préventives, coûts estimatifs, porteurs et délais, procédures de gestion et d'alerte en cas de contamination accidentelle. L'objectif est bien la réduction des risques sanitaires et la préservation durable de la qualité des eaux, enjeux majeurs pour les professionnels, les collectivités, les gestionnaires de réseaux → Outil d'aide à la décision. Le projet qui répond à un cadre réglementaire et stratégique structurant, européen et national (DCE, DCSMM), orientations du SDAGE Adour-Garonne, du SAGE Seudre, ainsi que dans le plan de gestion du PNM EGMP. Le Département est maître d'ouvrage à la demande de l'État, du CRC et des Agences de l'eau et porte la réalisation de ces profils sur l'ensemble du littoral départemental.		
Détail du plan de financement	FEAMPA (40% du cout total du projet)	Région Nouvelle-Aquitaine (40% du cout total du projet)	Autofinancement (20% du cout total du projet)
	75 840,92€	75 840,92€	37 920,47€
Coût total de projet	189 602,31€ HT		

Gabrielle MOSSOT rappelle brièvement l'objet du projet et son plan de financement.

Zéline HUBERT, Chargée de mission au Département présente le projet. Guillaume METAYER, Directeur de l'Eau, de la Mer et du Littoral du Département de la Charente-Maritime est également présent.

Michel PARENT, CCIO, demande quelle est la position du Comité conchylicole.

Philippe MORANDEAU répond que la profession est très favorable à ce projet. Cela pourrait éviter les pollutions microbiologiques, noro et tout ce qui amène aux interdictions de vente des coquillages. Il précise que même si notre Région est relativement épargnée par rapport à d'autres bassins de productions, les périodes de fermeture occasionnent des coûts supplémentaires aux entreprises.

Michel PARENT demande l'échéance de la réalisation de ces travaux sur Oléron et s'interroge des résultats de la première phase sur le secteur nord du Département.

Guillaume METAYER explique que le Département porte cette initiative qui n'est pas directement inscrite dans leurs compétences car l'eau est un enjeu majeur sur le Département de la Charente-Maritime. C'est une ressource dont les enjeux sont à la fois qualitatifs et quantitatifs et c'est une ressource qui alimente des activités emblématiques du territoire. Il ajoute que le Département été sollicité car ces études représentent une vraie difficulté pour d'une part travailler sur l'espace marin et sur les bassins versants avec des acteurs ayant des compétences dispatchées au sein de diverses collectivités. Le Département porte cette étude pour prendre de la hauteur et mutualiser des moyens à l'échelle départementale et au bénéfice du milieu marin.

Il ajoute que les enseignements que l'on tire de la première phase de l'étude montre que la méthode utilisée est scientifiquement robuste, il faut néanmoins parvenir à mettre en œuvre et en action les conclusions de l'étude. Il ajoute que ce volet n'est pas de la responsabilité du Département car les actions relèvent pour beaucoup des acteurs terrestres. Le Département anime les acteurs terrestres mais la difficulté reste à appliquer les actions par les acteurs qui en ont la compétence. Il faut que chaque acteur se saisisse des conclusions pour appliquer les

actions préventives et curatives. La méthode a permis d'identifier les sources de pollution potentielles et les actions correctives imaginables, il reste à mettre en œuvre ces actions.

Pour ce qui est d'Oléron, ce sera le dernier secteur qui sera étudié.

Michel PARENT s'interroge sur la qualité des eaux de façon globale, se dégrade-t-elle ou est-elle relativement stable ?

Laurent CHAMPEAU répond que sur le plan bactériologique la qualité des eaux est plutôt stable. Il rappelle que les zones conchylicoles bénéficient d'un classement A, B ou C et qu'une grande partie des zones de productions sont classées en A. Lorsque les coquillages sont élevés en zones A il n'y a pas d'obligation de purification systématique imposée aux établissements et l'objectif est bien d'avoir un maximum de zones classées en A. Les profils conchylicoles sont un bon outil pour flécher les crédits vers des actions correctives permettant d'améliorer la qualité des eaux. Enfin, la Seudre est classée en zone B tout comme les bancs situés à l'embouchure (Perquis, Ronce) et donc il y a un enjeu pour essayer de retrouver le niveau de qualité A sur ces zones.

Yohan WEILLER ajoute qu'il trouve bénéfique que les profils puissent être financés ou co-financés par le GALPA puisque la phase la plus complexe est la mise en place des actions correctives qui suivent le diagnostic et que le GALPA est une instance qui regroupe des acteurs concernés ou qui seraient concernés par ces actions. Il pourrait être imaginé qu'au terme du diagnostic soit présenté en séance de GALPA les actions correctives proposées auprès des structures présentes.

Philippe MORANDEAU ajoute que le poids économique des établissements situés en Seudre est conséquent et qu'il est important de protéger ces entreprises et notamment du risque norovirus. En effet, le norovirus impose une purification des coquillages pendant 3 semaines minimum. Il ajoute que la médiatisation de ces épisodes a un très fort impact sur les consommations des coquillages tous centres de production confondus.

Christelle WERKHOVEN, GQ HMO, ajoute que l'environnement change et notamment la qualité de l'eau. Les usages évoluent et ce qui se faisait il y a dix à quinze ans n'est plus applicable aujourd'hui. Les classements des zones varient fortement en hiver et notamment en fonction de la pluviométrie et des apports des bassins versants en mer. La qualité de l'eau se détériore. Un autre phénomène impactant est bien sûr le changement climatique qui vient accentuer ces dégradations. En termes d'expéditions, les normes sanitaires sont de plus en plus restrictives et démultiplient par conséquent le nombre d'analyses bactériologiques à effectuer pour les établissements. Les veilles sanitaires mises en place par le CRC et le GQ HMO sont les bienvenues mais elles doivent être couplées avec des actions sur les bassins versants agissant sur la qualité de l'eau en amont. La conchyliculture est un enjeu économique du Département.

Bruno SAMZUN, Syndicat portuaire Royan/La Palmyre s'interroge sur le fait que le Département n'organisa pas la gouvernance liée à cette étude suite à l'élaboration du plan d'action. Il s'interroge sur la dynamique suite à la publication de l'étude pour le déploiement des actions sur le terrain. Il est nécessaire d'avoir une gouvernance qui pilote le plan d'actions ensuite.

Emmanuel CRÉTIN, CARA, répond que la CARA et plus globalement les collectivités doivent prendre le relais sur ces éléments.

Zéline HUBERT, répond que sur le premier profil élaboré c'est le Département qui est pilote sur les actions, en fonction des thématiques différents acteurs interviennent.

Guillaume METAYER complète en ajoutant que le Département a accepté de porter les profils mais anime également le réseau d'acteurs impliqué. Il ajoute que le Département n'a pas de pouvoir coercitif, les actions sont proposées et les acteurs doivent s'en saisir, ils peuvent néanmoins encourager certaines structures à se positionner vis-à-vis d'une action.

Il ajoute que des efforts conséquents ont été menés notamment sur l'assainissement collectif à proximité du littoral, la gestion des eaux pluviales a également été revue. Cela soulève la question de l'urbanisation et du lien entre l'urbanisation à terre et le milieu marin. Les pollutions sont souvent ponctuelles sur des secteurs relativement bien identifiés et des actions correctives devront y être déployées. Il y aura en effet des sujets d'investissements suite à cette étude et notamment pour les collectivités.

Michel PARENT s'interroge sur des évolutions prévues sur le plan normatif.

Nicolas BROSSARD, GQ HMO, répond qu'il y aura très certainement, à termes, des normes sur le norovirus à mettre en place. Les recherches sont très actives sur ce sujet et l'Europe devra définir un seuil de norovirus où les coquillages sont consommables.

En complément, il demande si les profils prévoient des analyses dans les claires ou si c'est uniquement le fleuve Seudre qui sera concerné.

Zéline HUBERT répond que le premier travail à réaliser est de compiler les études existantes et que les claires font en effet partie du périmètre d'étude.

Nicolas BROSSARD ajoute que le fleuve Seudre est en B mais que toutes les claires autour sont en A, l'affinage en claire est un outil extraordinaire agissant sur la microbiologie et sur le norovirus. Et cela doit aussi être valorisé. Les claires ont été façonnées par l'Homme c'est un savoir-faire ancestral et cela sauve les entreprises aujourd'hui. Les autres bassins de production qui n'ont pas cette solution de repli construisent des piscines en béton pour y purifier leurs huîtres. Chez nous nous avons 3 000ha de claires, de purification magique qui sont en partie en friche et qu'il est nécessaire d'exploiter.

Laurent CHAMPEAU ajoute que cet outil magique ne doit pas empêcher l'amélioration de la qualité des eaux et le classement des zones en A. La qualité des produits doit être atteinte par la qualité des zones de production sans compter sur la purification en claires. C'est pour cette raison que la profession a besoin des profils pour savoir où agir et travailler avec les gestionnaires de réseau d'assainissement.

Philippe MORANDEAU ajoute que sur le secteur Charente il y a 16 000 SPANC (assainissement non collectif) et que sur ces 16 000 il y en a 7 000 qui ne sont pas aux normes. Si c'est un problème bactériologique à 150kms de l'embouchure cela se passe bien à l'arrivée dans l'estuaire. Le norovirus a une durée de vie bien plus longue, peut survivre un certain temps dans le fleuve et arriver à l'embouchure et contaminer les huîtres. Entre le pluvial et l'assainissement les réseaux ne suivent plus.

Emmanuel CRÉTIN ajoute que sur la commune de La Tremblade il y a un gros souci. Le syndicat mixte des Ports de Seudre gère la vanne venant des Mathes/La Palmyre et qu'il est très compliqué de maintenir une qualité des eaux satisfaisante. De la même façon, sur la grève de la Tremblade il n'y a pas d'assainissement, ce sont de vrais sujets. Cette étude va permettre d'identifier et de prioriser les actions. On sait que plusieurs secteurs posent des soucis.

Emilie MARIOT, CPIE IODDE, ajoute que ce qui est intéressant c'est d'avoir intégré dès l'étude des acteurs qui seront concernés par les actions correctives. Le fait que le Département ne soit pas partie prenante est un atout en termes de dialogue territorial au sens où ce n'est pas le Département qui va mettre en place mais qui va animer. Cette anticipation est la bienvenue notamment par exemple avec l'intégration de la chambre d'agriculture afin de lier les territoires terrestres et maritimes en intégrant les pratiques agricoles à la réflexion.

Philippe MICHEAU, CDPMEM, ajoute que la pêche est aussi concernée notamment par le biais de la pratique de la pêche à pied professionnelle, la qualité de l'eau est un enjeu commun. Son amélioration via des actions est bienvenue. Et au-delà des constatations il faut que chacun prenne ses responsabilités. L'eau c'est la vie et la vie n'a pas de prix.

Gabrielle MOSSOT présente l'avis technique et propose aux porteurs de projet ainsi qu'aux membres étant en conflit d'intérêt de sortir de la salle pour le vote.

Le comité technique du 29 mai 2026 propose la note de 15/20 sur ce projet et formule les remarques suivantes :

- Forte inscription du projet dans la stratégie du GALPA - Beau projet croissance bleue
- Utilité du projet pour les filières et le territoire - demande du CRC 17 auprès du département dont ce n'est pas la compétence directe mais permet une vision départementale
- L'identification des sources de pollution permet de prioriser et de flécher les actions et les fonds pour les investissements.
- Permet du lien et dialogue sur un enjeu partagé entre collectivités et filières
- Tendance à une amélioration qualitative des zones de production (objectif A)

L'avis préalable du service instructeur est daté du 21 mai 2026 et précise que : seuls les frais liés à la création d'un poste temporaire dédié au projet pourront être pris en compte ; que le porteur est soumis au respect des règles de la commande publique. Pour les prestations réalisées dans le cadre du régime In house des justificatifs seront à apporter ; les dépenses liées aux frais généraux devront être présentées en détail lors de la demande d'aide. Sur cette base, le SI appliquera une option de coût simplifié de maximum 15% ; le porteur est soumis aux obligations de publicité

Michel PARENT procède au vote.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sur la base du montant maximum présenté.

Pour le vote de ce projet n'ont pas pris part au vote pour des raisons de conflits d'intérêts et sont sortis de la salle : Philippe MORANDEAU et Laurent CHAMPEAU, Amélie PERRAUDEAU, Pierrick BARBIER et Diane DUFFOUR.

Au total 4 lignes de membres votants sont exclues du vote.

Aussi, dans un souci de transparence ce projet est soumis au 19 votants présents - 4 en conflits d'intérêt = 15

Sur un total de 15 votants on décompte :

- 15 votes en faveur de l'avis technique et donc du projet ;

Suite au vote, le projet est sélectionné à l'unanimité par le GALPA Îles et Estuaires Charentais.

• Usage partagé du navire Le VAUBAN

Voir diapositives correspondantes (diap. 28 à 31).

Maître d'ouvrage	CFPPA de Bourcefranc-le-Chapus		
Fiche action	N° 1 - « Dynamique économique des filières pêche et aquaculture »		
Descriptif	Projet associant deux acteurs du territoire, le CFPPA de Bourcefranc et le Syndicat Intercommunal à vocation unique (SIVU) des bateaux passeurs (Bourcefranc-le-Chapus, Le Château-d'Oléron, Saint-Trojan-les-Bains, La Tremblade et Marennes-Hiers-Brouage). Le CFPPA assure les formations à la navigation pour les secteurs de la pêche et de la conchyliculture et loue pour le volet pratique des navires pour un cout annuel de 15 000€ environ. Le SIVU assure des liaisons douces grâce au bateau « Le Vauban » (Saint-Trojan-les-Bains → La Tremblade et Bourcefranc-le-Chapus → le Château-d'Oléron) pour faciliter la mobilité des usagers et décongestionner les ponts de l'île d'Oléron et de la Seudre. Le navire Le Vauban appartient au Département est mis à disposition du SIVU et nécessite un investissement de remotorisation. Depuis 2025 le bateau ne fonctionne plus. Le CFPPA recherche un navire pour conforter et développer son offre de formation, réduire ses frais de location et gagner en autonomie pédagogique. Aussi le département souhaite céder au CFPPA ce navire ce qui permettrait un usage partagé tout le long de l'année entre le CFPPA (septembre à juin) et le SIVU (juillet et août) entre utilisation pédagogique et une exploitation saisonnière. Usage continu du bateau et convention d'usage ce qui permettrait un partage des frais de fonctionnement. Éventuellement une proposition d'usage auprès d'autres acteurs du territoire tels que l'IFREMER, CAPENA, DDTM 17, SNSM, CRC 17. Dépenses axées sur les travaux pour le bateau (nécessaires à la formation : remotorisation, l'installation d'une potence, d'un toit alu, l'achat de radeau de survie, de GPS et d'écrans). Sélection d'un bureau d'étude pour l'ingénierie concernant les travaux, rédaction du marché de travaux et suivi de ses travaux.		
Détail du plan de financement	FEAMPA (40% du cout total du projet)	Région Nouvelle-Aquitaine (40% du cout total du projet)	Autofinancement (20% du cout total du projet)
	60 000€	60 000€	30 000€
Coût total de projet	150 000€ TTC		

Gabrielle MOSSOT rappelle brièvement l'objet du projet et son plan de financement.

Nathalie de POIX, CFPPA, Sophie DECAUDIN et Laurence BOUTET-QUET, SIVU Bateaux-Passeurs présentent le projet.

Pierrick BARBIER, CAPENA, s'interroge sur le montant du bateau.

Nathalie de POIX répond que le bateau est cédé gratuitement par le Département au CFPPA. Elle précise que la remotorisation a été évaluée par rapport à la valeur du bateau c'est ce qui a permis la gratuité du bateau.

Pierrick BARBIER demande des précisions sur la potence et demande si c'est une grue hydraulique.

Nathalie de POIX précise qu'en effet c'est une potence et non une grue.

Pierrick BARBIER ajoute que CAPENA a utilisé le bateau Emile Godillot qui était équipé d'une grue hydraulique pour aller lever les filières.

Nathalie de POIX précise que c'est la commission de sécurité des navires qui supervise le dossier et que pour des questions de stabilité l'installation d'une grue n'était pas possible.

Cyril ROMERO, syndicat mixte des Ports de Seudre précise qu'il apprend que le SIVU souhaite reprendre les traversées La Tremblade Saint-Trojan et qu'il faudrait que le syndicat des Ports de Seudre soit consulté car il faut que les points d'accueil soient possibles.

Laurence BOUTET-QUET répond qu'en effet une rencontre est prévue.

Nicolas BROSSARD s'interroge sur les périodes d'utilisation du bateau par le CFPPA.

Nathalie de POIX répond qu'il y a une cinquantaine de jours de formation pendant lesquels le CFPPA fait des manœuvres.

Nicolas BROSSARD ajoute que le Groupement Qualité HMO utilisait aussi le bateau Emile Gaudillot lors d'événements et qu'ils sont souvent à la recherche de bateau pour accueillir du grand public.

Nathalie de POIX précise que le bateau pourra être mis à disposition, elle ajoute que c'est bien l'objectif avoir différents utilisateurs.

Nicolas BROSSARD dit que le Groupement Qualité serait intéressé dans ce cadre.

Nathalie de POIX ajoute qu'une convention de mise à disposition avec les acteurs du territoire sera réalisée afin de participer au frais d'entretien du bateau.

Laurence BOUTET-QUET ajoute que le marin est également le formateur qui réalise les cours de manœuvre.

Emilie MARIOT demande quels sont les dépenses comprises dans l'enveloppe globale du projet.

Gabrielle MOSSOT précise que c'est bien la mise en place du cahier des charge, les travaux et le suivi des travaux qui sont compris dans l'enveloppe totale. Les 150 000€ de budget du projet permettront de tout réaliser.

Guillaume METAYER ajoute que la liaison Marennes La Tremblade est assurée par un bateau du Département qui est utilisé toute l'année pour les besoins de travail dans le marais et l'été mis à disposition pour faire la liaison maritime. C'est aussi un usage partagé.

Gabrielle MOSSOT présente l'avis technique et propose aux porteurs de projet ainsi qu'aux membres étant en conflit d'intérêt de sortir de la salle pour le vote.

Le comité technique du 29 mai 2026 propose la note de 15/20 sur ce projet et formule les remarques suivantes :

- Projet s'inscrivant dans la stratégie du GALPA IEC.
- Association de deux acteurs du territoire entre CFPPA et SIVU sur le partage d'un équipement et de son usage est le bienvenu
- Continuité du service public rendu
- Le service proposé par le SIVU pourrait être plus mis en lumière, service peu connu qui mériterait d'être plus visible et valorisé → communication à déployer via les OT ?

L'avis préalable du service instructeur est daté du 21 mai 2026 et précise que le porteur de projet est soumis aux règles de la commande publique et aux obligations de publicité. De plus, une convention devra être établie entre le CFPPA et le SIVU pour la mise à disposition du navire et sera transmise au service instructeur.

Michel PARENT étant en conflit d'intérêt sur ce projet, Gabrielle MOSSOT propose qu'un président de séance soit désigné pour procéder au vote du projet.

Michel PARENT désigne Emmanuel CRÉTIN comme président de séance pour voter ce projet.

Emmanuel CRÉTIN procède au vote.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sur la base du montant maximum présenté.

Pour le vote de ce projet n'ont pas pris part au vote pour des raisons de conflits d'intérêts et sont sortis de la salle : Michel PARENT, Marianne LUQUÉ et Nathalie de POIX.

Au total 3 lignes de membres votants sont exclues du vote.

Aussi, dans un souci de transparence ce projet est soumis au 19 votants présents - 3 en conflits d'intérêt = 16

Sur un total de 16 votants on décompte :

- 16 votes en faveur de l'avis technique et donc du projet ;

Suite au vote, le projet est sélectionné à l'unanimité par le GALPA Îles et Estuaires Charentais.

- **Sensibiliser les pêcheurs à pied de loisir en faveur de la conservation des ressources biologiques**

Voir diapositives correspondantes (diap. 32 à 35).

Maître d'ouvrage	CPIE Marennes Oléron / CPIE IODDE		
Fiche action	N°2 « Qualité environnementale des filières pêche et aquaculture »		
Descriptif	Nos estrans de par leur diversité et richesse attirent tous les ans de nombreux pêcheurs à pied. L'association IODDE est depuis longtemps engagée pour l'amélioration de ces pratiques récréatives et notamment via des actions de suivi et d'étude de la pression, de la sensibilisation et de l'animation. Forte implication dans de nombreux réseaux pour une collecte et une harmonisation des données à l'échelle nationale. Quels que soient les estrans, la présence régulière de médiateurs sur le terrain est une méthode efficace pour sensibiliser ces usagers au respect de la réglementation et des bonnes pratiques. Elle permet d'accompagner ce loisir vers des pratiques durables, en limitant l'impact sur les habitats et sur la ressource. Néanmoins 5 sites à forts enjeux environnementaux échappent à cette tendance en raison notamment de leur notoriété et de la fréquentation estivale de pratiquants non aguerris. Ces sites présentent aujourd'hui des marqueurs forts de détérioration des habitats et des espèces : épuisement de la ressource avec baisse notable de la biomasse féconde empêchant le renouvellement naturel du stock de coquillages et impactant la pratique récréative et professionnelle. Ce projet vise donc à réaliser des actions de sensibilisation renforcées en ciblant particulièrement ces sites à forts enjeux environnementaux et fortement détériorés : Bourcefranc-Marennes ; Ors ; La Cotinière ; Boyardville ; Gatseau. Le projet se déroulerait sur deux années (2026/2027) et l'objectif est de réaliser 35 marées de sensibilisation soit 7 marées par site dans le but de sensibiliser entre 1 200 et 1 500 pratiquants chaque été. Cette action sera couplée avec la sensibilisation des professionnels des campings et des commerces de pêche qui peuvent être de bon relai auprès des pratiquants. L'objectif ici est de sensibiliser 40 campings et 10 commerces du territoire Marennes-Oléron. Les dépenses sont ici axées sur de l'animation, des frais de déplacement et du petit matériel pour effectuer les marées de sensibilisation.		
Détail du plan de financement	FEAMPA (40% du cout total du projet)	Région Nouvelle-Aquitaine (40% du cout total du projet)	Autofinancement (20% du cout total du projet)
	14 575,81€	14 575,81€	7 287,90€
Coût total de projet	36 439,53€ TTC		

Gabrielle MOSSOT rappelle brièvement l'objet du projet et son plan de financement.

Perrine BERGOSSI, CPIE IODDE, présente le projet.

Michel PARENT s'interroge du choix de la plage de Gatseau en précisant que la petite plage de Saint-Trojan paraît être plus fréquentée par les pêcheurs à pied. Il suggère d'élargir le projet à cette plage.

Perrine BERGOSSI, précise que ce site est suivi sur d'autres projets et que la plage de Gatseau présente un épuisement de la biomasse féconde de coques ou encore des couteaux noirs. Les individus qui sont pêchés n'ont pas le temps d'atteindre la taille réglementaire, n'ont pas atteint leur maturité sexuelle et du fait n'ont pas contribué à maintenir les stocks.

Michel PARENT ajoute que bien souvent ce sont les mêmes pêcheurs sur les deux sites et qu'il serait opportun d'inclure la petite plage. Il se demande également si l'association imagine des jachères tournantes pour permettre la régénération de la ressource.

Perrine BERGOSSI répond qu'en effet c'est une mesure à laquelle le CPIE réfléchit. Cela nécessite de placer un bon nombre d'acteurs autour de la table mais c'est en effet une solution qui est envisagée.

Laurent CHAMPEAU se demande si réglementairement cela est applicable.

Emilie MARIOT répond qu'actuellement il n'y a pas de réglementation qui le permet. Celle de Chassiron est une concession scientifique qui est attribuée pour 10 ans et la seule active en France. C'est une réglementation à inventer pour éviter une rupture, une fermeture ferme qui a tendance à créer des reports vers d'autres sites.

Yohan WEILLER ajoute qu'il y a un gros travail de suivi sur le territoire associant différents acteurs et qui permet d'avoir des données de diagnostic sur la ressource présente (CAPENA) et sur les prélèvements qui sont effectués par les pêcheurs à pied de loisirs (IODDE) et professionnels (CDPMEM). Ce travail est effectué sur des sites classés. Ici le projet n'inclut pas ces sites. On constate qu'il n'y a pas d'effondrement de la biomasse globale mais depuis trois ans on observe une réduction importante des palourdes et cela pose question. Les jachères tournantes sont une mesure qui est évoquée, néanmoins les suivis montrent que ce n'est pas forcément les prélèvements de pêche qui créent cette chute de biomasse. La qualité de l'environnement, la qualité du bol alimentaire disponible, la concurrence avec d'autres bivalves envahissants pourraient aussi être des facteurs de disparition. Les actions de IODDE sur ces sites viennent en complément de dispositifs de suivis mis en place.

Laurent CHAMPEAU s'interroge sur ce qui fait qu'un gisement est classé ou non classé.

Philippe MICHEAU répond que c'est classé pour la pêche à pied professionnelle, avec une autorisation de commercialisation.

Laurent CHAMPEAU demande pourquoi on ne pourrait pas étendre le nombre de gisements classés afin de mieux les gérer.

Philippe MICHEAU explique que les baisses de stocks ne sont pas forcément dues à une surpêche professionnelle ou de loisir. Il y a une donnée importante à prendre en compte c'est le fait qu'il y ait une réserve naturelle et que la fermeture exclusive de ce site reporte les pêcheurs vers d'autres sites.

Philippe MORANDEAU s'interroge sur l'inclusion des bancs de sable à Gatseau dans l'étude ?

Perrine BERGOSSI répond que c'est un souhait néanmoins il n'y a que très peu de pêcheurs qui s'y rendent.

Bruno SAMZUN s'interroge sur le nombre de personnes qui interviendront par marée.

Perrine BERGOSSI répond que c'est une personne par site. L'objectif est de cibler les marées et de déployer les quatre personnes incluses dans le projet sur 4 sites différents. Sur des sites comme Boyardville il peut arriver qu'il y ait deux intervenants mais le plus souvent c'est une personne par site.

Michel PARENT ajoute qu'en fonction de l'accessibilité et de l'étendue des sites il est plus ou moins difficile d'aller à la rencontre des pêcheurs.

Perrine BERGOSSI répond que de toutes façons toutes les personnes présentes ne peuvent pas être sensibilisées.

Nicolas BROSSARD demande s'il y a une coordination avec les services de l'État ?

Perrine BERGOSSI répond que le CPIE travaille beaucoup avec le PNM qui a des équipes assermentées. Le constat montre que dans la majorité des cas les personnes ne respectant pas les tailles le font par méinformation. L'accueil est chaleureux et les conseils sont les bienvenus.

Marie FERRIERE ajoute que ce qui est intéressant sur ce projet c'est l'association avec les campings qui peuvent relayer les messages, elle demande si cela se faisait auparavant.

Perrine BERGOSSI répond que cela se faisait à la demande des campings. Ici l'objectif est vraiment d'organiser cela à une plus grande échelle en formant notamment les saisonniers du camping.

Michel PARENT précise qu'il y a une association qui regroupe tous les campings et qui a une démarche durable et tourisme régénératif.

Perrine BERGOSSI dit que IODDE travaille avec cette association, ils ne travailleront pas avec tous les campings car en fonction des établissements la clientèle ne va pas forcément à la pêche à pied. Aussi les 40 campings ont été ciblés.

Eric WALTER, OTC CARA, ajoute qu'il pourrait être aussi intéressant de cibler les résidents secondaires afin de les sensibiliser.

Perrine BERGOSSI répond que c'est un public que l'association rencontre et que bien souvent ils disposent de l'information mais qu'elle est souvent obsolète, il manque la mise à jour.

Emilie MARIOT précise qu'ici le projet vient cibler des sites spécifiques de part leur caractéristiques de fréquentation ou d'enjeu de ressources mais que IODDE intervient sur de nombreux autres sites et/ou formations tout au long de l'année.

Gabrielle MOSSOT présente l'avis technique et propose aux porteurs de projet ainsi qu'aux membres étant en conflit d'intérêt de sortir de la salle pour le vote.

Le comité technique du 29 mai 2026 propose la note de 15/20 sur ce projet et formule les remarques suivantes :

- Projet s'inscrivant au sein de la stratégie du GALPA IEC
- Projet visant à la fois les usagers mais aussi les commerçants et gestionnaires de camping, bon relai d'information.
- Pratique peu réglementée qui doit être encadrée car très fort impact sur les gisements déjà mis à mal pour des raisons multifactorielles (prélèvement, environnement, phyto dispo...)
- PaP très fort enjeu touristique, île très attractive - Sensibilisation permet une régulation, un contrôle des pratiques (abs permis).
- Complémentarité des outils : sensibilisation, panneaux d'information, relais des campings et commerçants...

L'avis préalable du service instructeur daté du 13 mai 2026 souligne que le porteur de projet est soumis aux règles de la commande publique et aux obligations de publicité ; seuls les frais de salaires liés à la réalisation du projet sont éligibles ; les dépenses liées aux frais généraux devront être présentées en détail lors de la demande d'aide. Le service instructeur appliquera une option de coût simplifié de max 15%.

Michel PARENT procède au vote.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sur la base du montant maximum présenté.

Pour le vote de ce projet n'ont pas pris part au vote pour des raisons de conflits d'intérêts et sont sortis de la salle : Emilie MARIOT et Erwan LE BECHEC.

Au total 1 lignes de membres votants sont exclues du vote.

Aussi, dans un souci de transparence ce projet est soumis au 19 votants présents - 1 en conflits d'intérêt = 18

Sur un total de 18 votants on décompte :

- 18 votes en faveur de l'avis technique et donc du projet ;

Suite au vote, le projet est sélectionné à l'unanimité par le GALPA Îles et Estuaires Charentais.

CONTEXTE NATIONAL ET EUROPÉEN

Voir diapositives correspondantes (diap. 36 et 37).

- **Futures rencontres nationales des GALPA à Fécamp**

Les futures rencontres nationales auront lieu du 30 septembre au 2 octobre 2026. Trois personnes par GALPA sont invitées. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 26 juin.

- **Courrier à l'attention du Premier Ministre pour défendre le DLAL FEAMPA**

Gabrielle MOSSOT informe que le Premier Ministre a répondu au courrier envoyé dans le cadre de la démarche nationale des GALPA.

Le courrier est joint au CR du GALPA.

- **Manifeste européen**

Une démarche commune à l'échelle européenne pour défendre le DLAL FEAMPA en cours.

AUTRES INFORMATIONS

Voir diapositives correspondantes (diap. 38).



SUITE ET CALENDRIER

Voir diapositive correspondante (diap. 39).

- **Prochain comité de sélection**

Gabrielle MOSSOT propose d'organiser un GALPA au mois d'octobre afin d'étudier les projets qui sont déjà en construction. Le GALPA va être transféré à la CARA au 1^{er} juillet et changer de Présidence. L'animatrice précise qu'elle reviendra vers les membres du GALPA pour préciser la date retenue.

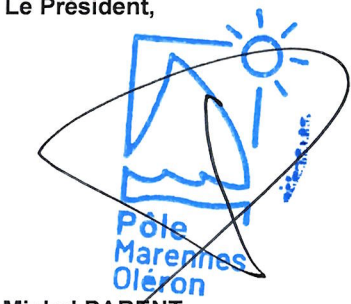
CONTACTS

Monsieur Michel PARENT
Président du Pôle Marennes Oléron
22 rue Dubois Meynardie
17320 Marennes
05 46 47 49 71
www.marennes-oleron.com
www.ilesetestuairescharentais.com

Chargée de mission : Gabrielle Mossot
g.mossot@marennes-oleron.com
05 46 75 23 89
06 16 46 82 06

Fait à Marennes-Hiers-Brouage, le 22 Juin 2026

Le Président,


Pôle
Marennes
Oléron
Michel PARENT

